

SURFACE TOTALE PAP 198,73ares
 SURFACE TOTALE LOTS 147,57 ares
 SURFACE ESPACE VERT PRIVE 1,40 are
 DOMAINE PUBLIC COMMUNAL 49,75 ares
 SOIT 25,04%

LEGENDE

Administration communale de Clervaux
 Vu et approuvé
 Clervaux, le 21 Mars 2012
 Le Conseil communal

Nombre d'étage pleins ou Hauteur des constructions
 Forme des toitures

Zones définies au PAG:

- Zones de moyenne densité
- Zones d'aménagement différé
- Zones mixtes à caractère urbain
- Zones mixtes à caractère rural
- Zones de bâtiments et d'équipements publics
- Zones d'activités économiques

Délimitation PAP

Nombre d'étages pleins:

- limite supérieure
- limite inférieure et supérieure obligatoire

Hauteur des constructions:

- hauteur à la corniche de x m
- hauteur à l'acrotère de x m
- hauteur au faite de x m

Types et dispositions des constructions:

- constructions en ordre contigu
- constructions en ordre non contigu
- maison isolée
- maison jumelées
- maison en bande

Implantation des Immeubles:

- alignement obligatoire constructions principales
- limites minimal/maximal de surface constructibles pour constructions principales
- alignement obligatoire dépendances
- limites minimal/maximal de surfaces constructibles pour dépendances
- canalisation
- canal eau pluviale
- écoulement eau pluviale par tranchée ouvert

Délimitation des lots/parcelles:

- Délimitation des lots / parcelles
- Délimitation des zones différentes (Abgrenzung unterschiedlicher Nutzung)
- Lots privés constructibles
- Terrain cédés à la commune

Degré de mixité des fonctions:

- pourcentage minimal de logements par immeuble
- pourcentage minimal et maximal de logements par immeuble
- pourcentage obligatoire de logements par immeuble

Espaces verts:

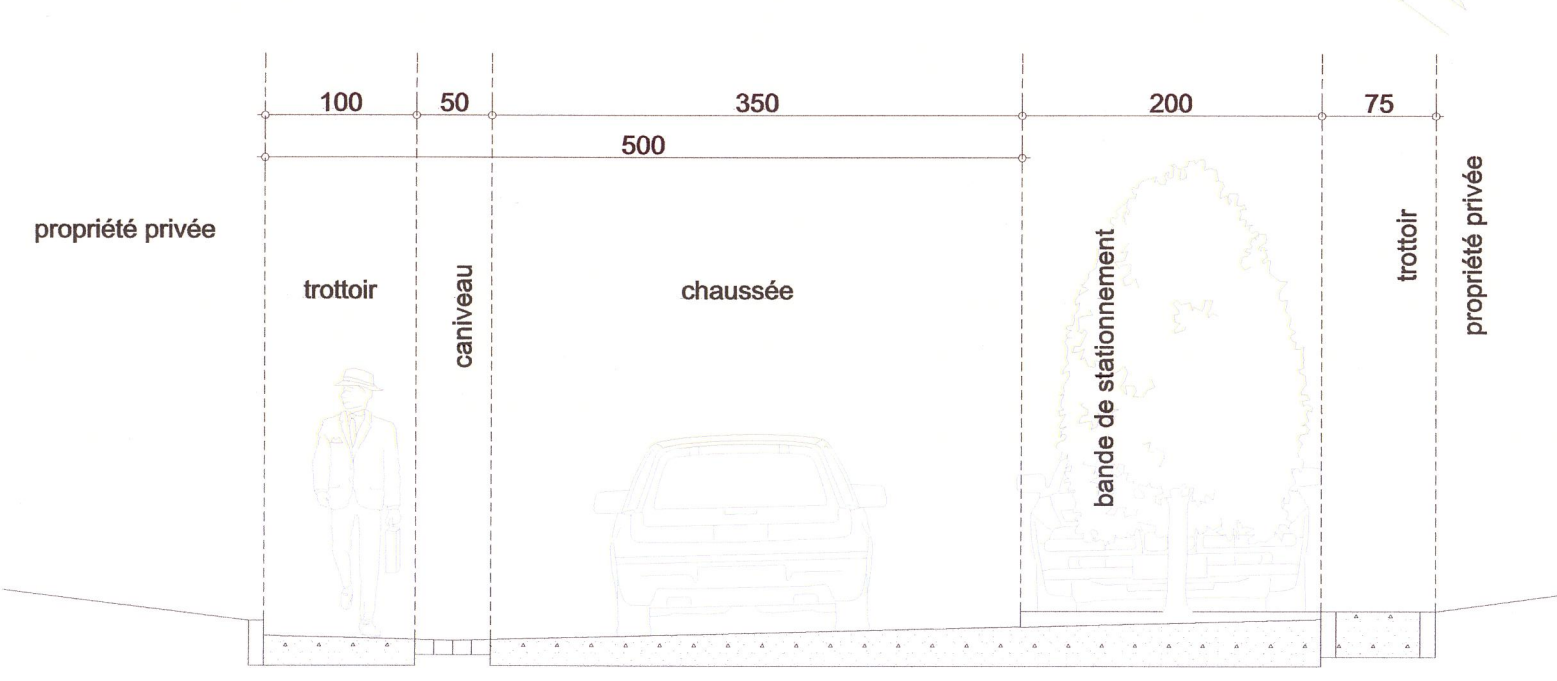
- espace vert public (affectation spécifiée dans la partie écrite du PAP)
- espace vert privé (affectation spécifiée dans la partie écrite du PAP)
- aires de jeux
- plantations existantes
- plantations projetées
- arbres à conserver

Voies de circulations:

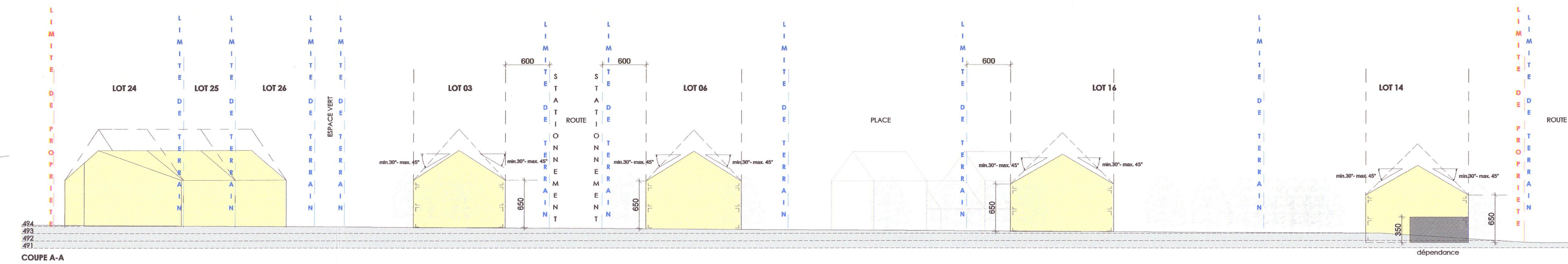
- rues
- aires de stationnement / emplacement publics
- chemins piétonniers, 'pistes cyclables'
- aires de stationnement / emplacement privé
- chemins piétonniers, 'pistes cyclables' privé

Formes des Toitures:

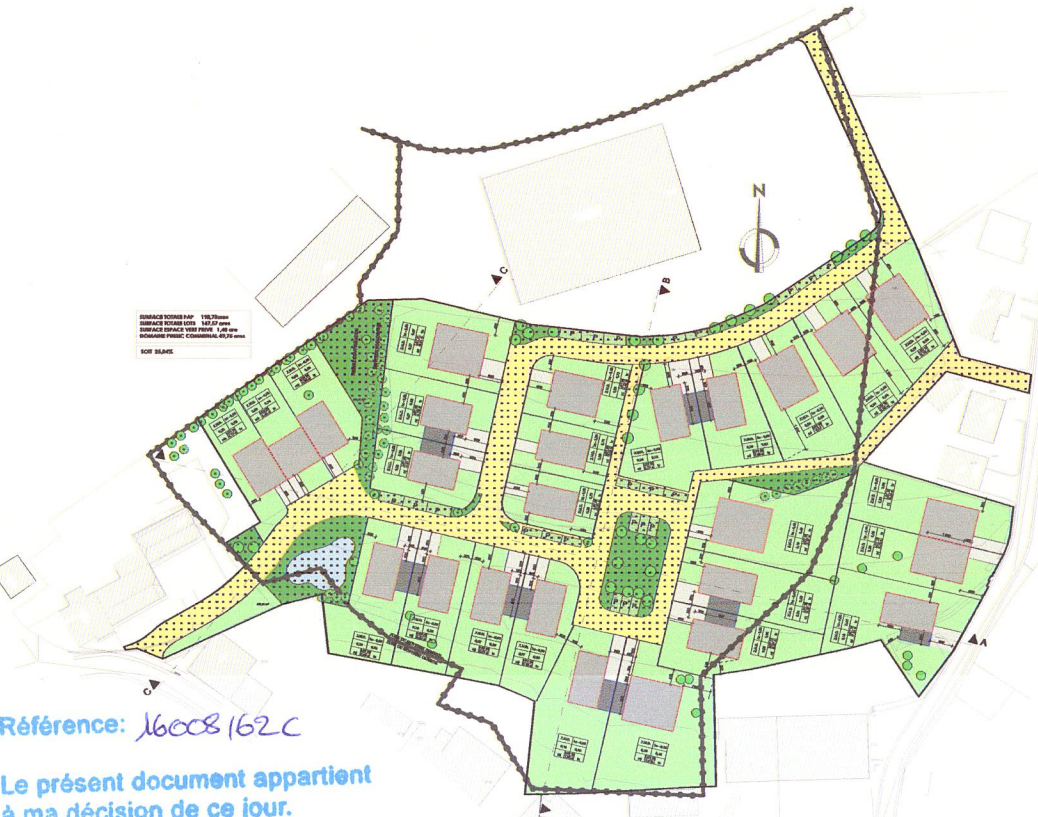
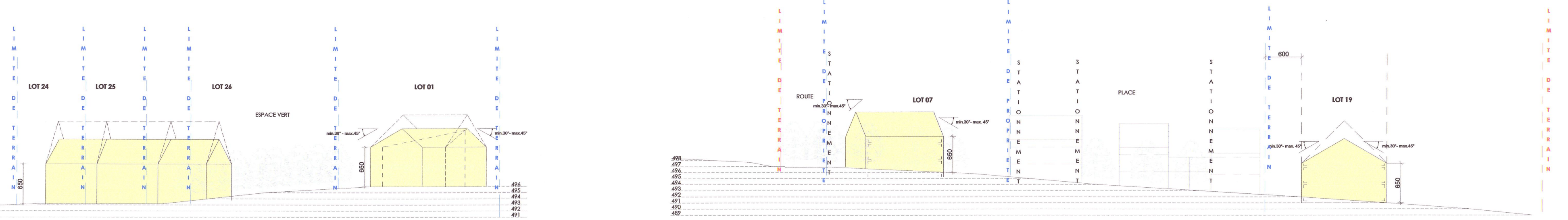
- orientation du faîtage à définir dans l'autorisation de construire
- toiture plate
- toiture à x versants, degrés d'inclinaison
- toiture mansardée
- éléments bâtis ou naturels à sauvegarder
- respect de conditions d'intégration déterminées



profil type voirie - Ech: 1/50



Remarque:
 Les dépendances ont une hauteur de corniche maximale de 3,50 mètres



Jean-Marie HALSDORF
 Maître de l'ouvrage: T.I. LOTISSEMENT SA
 E.urbain s.à.r.l. *mobex Novus*

Objet: PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER
 Lotissement à Weicherdange - COMMUNE DE CLERVAUX

Date: 23.09.2011
 Etelle: Plan et coupes 1/500 - Profil type voirie 1/50

Destiné par: LD Coraté par: M.S. Fichier: 02

note importante: ce document ne peut être diffusé et utilisé sans l'autorisation écrite de l'architecte. toute nouvelle modification implique l'annulation du document précédent et son remplacement par le document comportant la modification en question. toute modification apportée aux dispositions constructives sans notre consentement ne saurait engager notre responsabilité. il est fait obligation aux entrepreneurs de signaler sans délai à l'architecte, et ce par écrit, event tout commencement d'exécution toute anomalie constatée sur le présent document